



CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL

de la séance plénière du Conseil général
du mardi 13.12.2022

Grande Salle Hôtel-de-Ville

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 31 mai 2022
 2. Approbation du budget 2023 de la commune de Martigny
 3. Postulat du groupe les Vert-e-s : Pour une coopérative photovoltaïque communale et citoyenne à Martigny
 4. Divers
-

Martigny, Décembre 2022



CONSEIL GENERAL

Sommaire

| | | |
|----------|--|-----------|
| 1 | Introduction..... | 3 |
| 2 | Approbation de l'ordre du jour | 3 |
| 3 | Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 31 mai 2022 | 3 |
| 4 | Approbation du budget 2023 de la commune de Martigny | 3 |
| 4.1 | Rapport de Commission de gestion / Robert Gay des Combes | 3 |
| 4.2 | Groupe PLR / Merita Huruglica Hajdari | 8 |
| 4.3 | Groupe PDC / Stéphane Veya | 9 |
| 4.4 | Groupe Les Vert-e-s / Jacques Claivoz | 10 |
| 4.5 | Groupe PS-GC / Milaim Rexhepi..... | 11 |
| 4.6 | Commentaire du Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz | 13 |
| 4.7 | Vote..... | 16 |
| 4.8 | Commentaire du Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz | 16 |
| 5 | Postulat du groupe les Vert-e-s : Pour une coopérative photovoltaïque communale et citoyenne à Martigny | 17 |
| 5.1 | Groupe Les Vert-e-s / Mathilde Michellod | 17 |
| 5.2 | Rapport de la Commission Edilité, Environnement, urbanisme et sécurité / Roger Maret | 18 |
| 5.3 | Groupe PLR / Vanessa Moret | 19 |
| 5.4 | Groupe PDC / Stéphane Veya | 19 |
| 5.5 | Groupe PS-GC / Thomas Dos Santos Silva..... | 20 |
| 5.6 | Vote..... | 21 |
| 5.7 | Groupe les Vert-e-s / Jacques Claivoz..... | 21 |
| 5.8 | Groupe PLR / Vanessa Moret | 22 |
| 5.9 | Groupe les Vert-e-s / Ludovic Pignat | 22 |
| 6 | Divers | 22 |
| 6.1 | Groupe PS-GC / Jacqueline Lavanchy | 22 |
| 6.2 | Commentaire du Conseil Municipal / Blaise Larpin | 23 |
| 6.3 | Groupe PS-GC / Frédéric Nouchi..... | 23 |
| 6.4 | Commentaire du Conseil Municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz..... | 24 |
| 6.5 | Groupe PS-GC / Milaim Rexhepi..... | 25 |
| 6.6 | Groupe PLR / Romain Darioli..... | 25 |
| 6.7 | Groupe Les Vert-e-s / Ludovic Pignat..... | 26 |

CONSEIL GENERAL

1 Introduction

Le président souhaite la cordiale bienvenue au dernier plénum de l'année. Il remercie l'Exécutif et les membres du conseil général pour le travail accompli. Cette année, les conseillers et conseillères ont participé à plusieurs séances d'information.

Le président accueille les nouveaux conseillers et conseillères qui débutent en ce jour : M. Jean-Christophe Dini, M. Cyril Moulin et Mme Séverine Cesalli.

La commission Tourisme, Culture et développement économique a changé de rapporteur, c'est M. Follonier reprend le poste au 1^{er} janvier 2023, en remplacement de M. May.

Le président annonce qu'il y a 57 votants.

2 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est modifié comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 31 mai 2022
2. Approbation du budget 2023 de la commune de Martigny
 - a. Approbation des décisions annuelles d'imposition en vertu des articles 232 et 240 LF
 - b. Approbation du budget tel qu'adopté par le Conseil municipal en séance du 11.10.2022 et ainsi autoriser les engagements nécessaires au financement des investissements présentés.
3. Postulat du groupe les Vert-e-s : Pour une coopérative photovoltaïque communale et citoyenne à Martigny
4. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité à des membres présents.

3 Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 31 mai 2022

Le PV est accepté à l'unanimité, moins une abstention, des membres présents.

4 Approbation du budget 2023 de la commune de Martigny

4.1 Rapport de Commission de gestion / Robert Gay des Combes

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Réunie en présentiel à quatre reprises, la Commission de gestion (CoGest) a procédé à l'étude du budget 2023 présenté par l'Administration Communale.

Nous avons pu rencontrer Mme la Présidente, Anne-Laure Couchepin Vouilloz, et les Chefs de Services MM. Dély, Petoud, Jordan et Gay. Nous les remercions ici pour les différentes réponses et documents apportés dans l'exécution de notre tâche.

Les chiffres clés du budget 2023 sont les suivants :

| | | |
|-------------------------------|-----|----------------|
| Total des charges financières | CHF | 112'554'270.-- |
| Total des revenus financiers | CHF | 119'309'710.-- |
| Marge d'auto-financement | CHF | 6'755'440.-- |

CONSEIL GENERAL

Après amortissement, attributions aux fonds et financements spéciaux et prélèvements dans les fonds et financements spéciaux, nous constatons un excédent de charges de CHF 695'460.--.

Les investissements nets projetés se montent à CHF 19'055'000.--. Après déduction de la marge d'auto-financement de CHF 6'755'440.--, il demeure une insuffisance de financement de CHF 12'299'560.--.

La marge d'autofinancement ne permettra pas de couvrir les investissements planifiés. La ville devra ainsi recourir à l'emprunt.

Concernant le budget ordinaire, la CoGest a relevé les points et faits essentiels suivants :

Message

Ce projet de budget est, pour la première fois depuis longtemps, présenté comme déficitaire. Tenant compte du contexte difficile de la crise énergétique mondiale, de la tendance inflationniste qui touche notre pays ainsi que par l'augmentation des taux d'intérêts sur le marché des capitaux, le Conseil municipal a revu le catalogue de ses investissements misant, logiquement, sur la prudence financière.

Plusieurs facteurs conjoncturels et d'autres, liés à l'approvisionnement des énergies ont impacté de manière brutale la marge d'autofinancement du budget 2023. Le compte de résultat a été impacté par le montant élevé des amortissements du patrimoine administratif de CHF 7'361'000.-- (contre CHF 5'095'000.-- au budget 2022). Cette forte augmentation est liée d'une part au volume des investissements 2022 et 2023 et d'autre part aux amortissements complémentaires comptabilisés lors du passage du MCH 1 au MCH 2 au 31.12.2021. Tous les amortissements complémentaires planifiés n'ont pas été effectués, ce qui fait que la base amortissable est plus élevée que planifiée lors du budget 2022 et influence de facto négativement le budget 2023.

La loi fiscale du Canton du Valais, à son article 178 al. 5 mentionne que chaque fois que l'indice des prix à la consommation augmente de 3 %, les taux d'indexation sont automatiquement majorés de 3 %. Cet article vise à compenser les effets de la progression à froid. Pour Martigny, le taux passe de 160 à 163 %, ce qui entraîne une diminution des recettes estimées à CHF 450'000.--.

Selon l'exécutif, chaque service a analysé de manière approfondie ses charges et n'a porté, au budget 2023, que celles qui lui semblaient indispensables à son bon fonctionnement.

La projection de l'augmentation des frais énergétiques, basée sur la consommation effective 2021 des infrastructures communales majorée des augmentations de tarifs annoncées par Sinergy pour 2023, s'élève à un peu plus de 1.1 mio. Le budget 2023 a inclus cette « charge supplémentaire » en tenant toutefois compte d'une réduction globale d'environ CHF 165'000, soit environ 15%, due aux mesures à prendre à titre d'économie d'énergie.

Administration générale

Le Conseil communal, en séance du 30 août 2022, a validé une augmentation de 10 % du revenu brut des 9 membres du Conseil, et ce dès le 1er janvier 2023. Il est souligné que les membres du Conseil sont conscients que toutes les heures ne sont pas payées, s'agissant d'un mandat pour la collectivité. Même avec cette réévaluation, Martigny reste en dessous des Communes de Monthey, Val de Bagnes et Sion.

Sécurité publique

Le Grand Conseil a adopté en session de décembre 2020 la modification de la loi d'application du code civil (LACC) portant sur la professionnalisation et la cantonalisation des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA).

Les APEA cantonales entrent en fonction au 1er janvier 2023. Selon l'article 13 alinéa 2ter LACC nouveau, les charges financières des APEA sont réparties entre le canton (70 %) et les communes (30 %). Il s'agit des frais de fonctionnement des APEA, lesquels seront arrêtés au terme de chaque année d'activité par le Département, puis répartis au prorata de la population de chaque arrondissement d'APEA. Ainsi, dès le 1er janvier 2024, les communes seront appelées à participer financièrement à ces charges pour l'exercice 2023.

CONSEIL GENERAL

Pour répondre à l'évolution de la population et l'arrivée de nouvelles prestations, l'effectif de l'Accueil citoyen/Contrôle de l'habitant a été renforcé par l'engagement d'une personne supplémentaire.

Le Conseil municipal a désigné M. David Thurre comme commandant du feu avec entrée en fonction au 1^{er} janvier 2023 et comme Chef de l'Etat major en cas de catastrophe au 1^{er} juillet 2023.

Enseignement et Formation

La participation communale au traitement du personnel enseignant est basée sur le nombre d'élèves recensés sur la commune au 31.12 de chaque année. Le canton facture à la commune le 30 % du coût élève. La hausse du budget de CHF 270'000.-- s'explique par l'accroissement du nombre d'élèves (+ 50 environ) et l'augmentation du coût élève qui passe pour la commune de CHF 3'590.-- à 3'680.--.

Culture, Sports, Loisirs, Eglises

La CoGest s'est intéressée au Centre de Loisirs et Culture de Martigny (CLCM) qui est régi sous la forme d'une association à but non lucratif selon les articles 60 et suivants du Code civil suisse. L'association Jeunes – Loisirs – Rencontres (JLR) a été créée en 1984 par des Martigneraines et Martignerains avec le soutien de la Commune de Martigny. Actuellement l'Association est dirigée par M. Steve Chambovey et présidée par M. Didier Rosset

La thématique de la patinoire a passablement occupé la CoGest.

S'agissant de la forme en premier lieu, plusieurs membres de notre commission ont fait part de leur surprise suite au revirement subit de l'exécutif, notamment au regard des premières discussions et communications en lien avec l'avancement de ce projet. Sur le fond, une large majorité des membres de la CoGest estiment qu'une patinoire municipale doit subsister en ville de Martigny et qu'il ne saurait être question d'abandonner purement et simplement une telle infrastructure à laquelle la population est attachée et qui profite également à de nombreux clubs locaux, de même qu'à plus de trois-cents jeunes actifs dans les sports de glace.

Pour mémoire, dans son rapport d'analyse 2021, le bureau d'experts Fuhr Buser s'était penché de façon détaillée sur d'une part, l'état actuel de cette infrastructure et, d'autre part, les variantes possibles pour le futur.

Le rapport d'expertise avait en premier lieu souligné l'état préoccupant des installations qui, selon ces ingénieurs, ne pourraient plus être utilisées après 2025 sans que des travaux importants ne soient réalisés. Interpellé sur ce point, l'exécutif a précisé que des travaux, notamment en lien avec les issues de secours et la capacité maximum ont d'ores et déjà été réalisées de sorte que la date initialement annoncée de 2025 pourrait être réévaluée en cas de nécessité.

Dans son rapport d'expertise 2021, le bureau Fuhr Buser avait envisagé deux variantes s'agissant de la rénovation de la patinoire actuelle :

Une variante A concernant les mesures urgentes à prendre rapidement pour le maintien de la structure actuelle en attendant une nouvelle patinoire (interventions sur sécurité – structure- installations techniques). Elle était estimée à CHF 3'751'000.--. Ces travaux devaient être entrepris dans les 3-5 ans

Une variante B prévoyait une rénovation profonde de la structure actuelle (sans double surface de glace notamment) Le montant des travaux était estimé à CHF 20'545'000.-.

Dans cette étude, le projet d'une nouvelle patinoire était estimé (+ou-25%) à env. CHF 35'000'000 pour une patinoire avec une aire de glace pour 2000 spectateurs et de env. CHF 40'000'000.- pour une patinoire avec deux aires de glace.

A ce jour, la Municipalité est en contact étroit avec le club de hockey, à qui il a été proposé une aide de 5 millions à titre de part pour la construction d'une nouvelle patinoire sur le demi-terrain Orsat et une participation annuelle de CHF 500'000.-- aux frais d'exploitation. La réponse du club est attendue en mars 2023.

L'exécutif estime que de nouvelles démarches de la part de la Commune ne sont pas opportunes dans l'intervalle et qu'il faut laisser une chance au projet porté par le Club de hockey jusqu'à cette échéance.

CONSEIL GENERAL

L'exécutif a précisé également être attaché à soutenir et chercher des solutions concrètes notamment pour que les nombreux jeunes actifs dans les sports de glace à Martigny ne soient pas prétérités.

La CoGest en coopération avec les autres commissions concernées suivront donc de près ce dossier dès le printemps 2023, les délais pour mettre en place et finaliser un tel projet étant désormais très courts.

Santé

La subvention au CMS prévue pour l'année 2023 a augmenté notamment par la réorganisation des secteurs du maintien à domicile dans la Région, l'engagement de personnel de soins complémentaires pour répondre à toutes les demandes d'aide et de soins, la réorganisation des services administratifs, l'engagement de clinicienne pour garantir la qualité dans les soins et l'engagement de ressources supplémentaires pour l'accompagnement des proches aidants. La notion de santé est large. La municipalité fait référence et applique les directives cantonales liées à la santé, qui sont notamment de promouvoir la santé et de prévenir les maladies et les accidents. Elle doit garantir en premier lieu la prise en charge curative et palliative sur son territoire. Concernant les conséquences non négligeables sur la santé de la crise environnementale, la Ville de Martigny répond notamment par une action de prévention par son plan canicule durant les fortes chaleurs estivales.

Prévoyance sociale

L'Association le Coucou fait l'objet d'une convention avec la Ville de Martigny dans le but de régir l'octroi aux subventions communales. La loi en faveur de la jeunesse et son ordonnance d'application prévoient que le canton participe au financement des structures d'accueil et que les communes veillent à garantir un accès équitable pour tous les usagers.

Le CMS est mandaté par les communes pour appliquer les prestations dont l'intégration sociale et professionnelle, prévention et information et surtout les aides financières en s'appuyant sur les dispositions légales de l'aide sociale (LIAS : loi sur l'intégration et l'aide sociale).

La présentation des comptes est différente suite au nouveau fonctionnement de la gestion administrative des CMS. Dorénavant, les aides individuelles, les placements en institutions et les remboursements ne transitent plus par les comptes de la Ville mais directement pour un compte ouvert au nom du CMS. La Ville fait des avances au CMS et verse le solde des aides annuelles sur la base des décomptes remis par le CMS.

Le montant indiqué dans le poste aides individuelles regroupe donc les aides individuelles, les placements en institution, ainsi que les remboursements de particuliers.

La Municipalité a projeté une augmentation d'aides sociales en raison de différents facteurs dont notamment l'instabilité liée à la crise énergétique, l'inflation, l'augmentation des ménages monoparentaux.

Mobilité et voies de communications

Pour 2023, les études sont consacrées aux projets et budget 2024 mais surtout au PA4 qui débute aussi en 2024. Ces frais ont été mis sous le compte « honoraires frais d'études ».

Environnement et aménagement du territoire

En lien avec les travaux de sécurisation de la Dranse, une modification du torrent du Courvieux doit être réalisée pour une amélioration du réseau d'irrigation. Ces travaux ont été estimés à près de CHF 94'000.- ttc.

Un nouveau règlement pour l'assainissement urbain est en cours d'élaboration. La méthode de perception de la taxe sera modifiée. Le service devant être autofinancé, il y a lieu d'adapter les taxes qui sont actuellement largement insuffisantes pour couvrir les frais de ce service. Le règlement a été soumis à la surveillance des prix et a été transmis aux différents Services de l'Etat du Valais pour préavis. Il sera soumis au Conseil général pour approbation avec une mise en application au 1^{er} janvier 2023.

Le montant annuel pour la sauvegarde et l'amélioration du vignoble a été transféré sur le compte 3132.02 à hauteur de CHF 30'000.-.

CONSEIL GENERAL

De plus, sont intégrées les études sur la pollution des limons des meunières, la planification agricole, le concept de paysage sur la montée du Château, les dangers naturels avec la zone de Charrat, le suivi du réseau écologique, la gestion des meunières, le réaménagement du canal des Quiess, la biodiversité et sur la mise à niveau des différents règlements.

La Municipalité a mandaté un bureau spécialisé (BAMO) pour les accompagner dans les suivis des sites pollués et pour la coordination avec le SEN. Les assainissements complets ne sont pas prévus car chaque site est particulier.

Services économiques

La Ville octroie une subvention annuelle à l'Association du Château de la Bâtiaz pour l'ouverture saisonnière du site. Avec cette subvention, l'Association exploite une taverne, organise des visites via l'Office du tourisme, accueille les mariages, organise des événements ponctuels et paie ses charges d'exploitation, y compris les charges financières en lien avec le compte courant de la Ville. Sans cette subvention, l'exploitation du site historique ne serait pas possible.

Sinergy à l'obligation de reprendre l'énergie photovoltaïque sur son territoire. La Loi et les Ordonnances (LApEI) définissent les conditions de reprise pour l'approvisionnement de base :

Pour les privés, le prix de reprise est basé sur le prix moyen de vente de l'énergie (hors transport). Pour les installations en main propre de Sinergy ou de ses actionnaires (Commune), le prix doit être calculé sur le prix de revient en y ajoutant une marge limitée et contrôlée par l'EiCom (WACC).

Actuellement, les éoliennes font partie du programme de subvention de la RPC. L'énergie est reprise par Pronovo (groupe bilan national des énergies renouvelables) et en contrepartie rémunère le producteur à un prix RPC fixé par contrat. Sinergy n'intervient pas dans le processus. La Commune est actionnaire de Valéole et Rhône Eole. Une présentation va être planifiée avec le Conseil général dans le courant du 1^{er} trimestre 2023.

Finances et Impôts

La base pour l'impôt sur le revenu est la taxation fiscale complète 2020.

A cela s'ajoute une progression de 2.5 % pour la fiscalité 2021. Pour les années fiscales 2022 et 2023, une progression de 2 % par année a été projetée.

L'augmentation de l'indexation de 160 à 163 % a été proposée avec une réduction des revenus estimée à CHF 450'000.--.

La base pour l'impôt sur la fortune est la taxation fiscale complète 2020. A cela s'ajoute une progression de 1.5.% pour la fiscalité 2021. Pour les années fiscales 2022 et 2023 une progression de 1.5 % par année a été projetée.

Investissements

Le cycle d'investissement initié ces dernières années va se poursuivre avec notamment la finalisation de la réfection de l'Avenue de la Gare et la rénovation de la salle de gym du Bourg.

Le programme des travaux de la rue des Neuilles sont prévus de mars 2023 à août 2024. Ceux-ci sont en attente d'une autorisation de l'OFT quant à la variante entreprise pour travailler avec un pont provisoire. Les coûts sont estimés à CHF 12'000'000.- avec une subvention forfaitaire de CHF 7'000'000.- de la part de l'OFT. La part de la commune s'élève à CHF 5'000'000.--. Des travaux routiers avec des trottoirs sont prévus pour le prolongement de la rue du Grand Verger comprenant un investissement total de CHF 1'000'000.--.

Des travaux sont également prévus à l'école-club Migros, au Centre de loisirs et à la déchetterie du Vernay.

Au vu des changements prévisibles dans la situation financière de la Commune ces prochaines années et afin d'avoir une vision plus claire sur le catalogue des investissements à moyen/long terme, la CoGest a interpellé l'exécutif sur l'opportunité d'un report des travaux de la rue des Neuilles et de la Rue du Grand Verger dont le budget se monte à un total de CHF 6'000'000.--.



CONSEIL GENERAL

A la suite d'un échange constructif, notre Commission a pu obtenir plusieurs éclaircissements sur les motifs qui ont amené l'exécutif à réaliser ces travaux en 2023 encore. Ainsi, c'est à l'unanimité que la CoGest a admis le bien fondé des choix de l'exécutif sur ces points.

On l'a vu, l'exécutif a toutefois été contraint de reporter certains investissements importants afin de conserver une situation financière saine.

Si l'on peut regretter le côté abrupt de certaines décisions, on rappellera toutefois que, à ce jour, notre Commune reste dans une très bonne santé financière.

A ce titre, nous saluons la volonté de l'exécutif de réexaminer de façon fondamentale le budget communal dès 2024 en établissant un budget dit « zéro » afin d'examiner également sous l'angle des dépenses dans quelle mesure la marge d'auto-financement pourrait être améliorée ces prochaines années.

La CoGest partage finalement le constat selon lequel des choix devront intervenir dans les investissements futurs, le temps mis à disposition pour l'analyse du budget 2023 étant insuffisant pour permettre au pouvoir législatif d'avoir une vision claire de ces priorités sur le moyen/long terme.

Aussi, d'entente avec l'exécutif, une séance thématique sera organisée en janvier 2023 ayant pour objet la politique d'investissement de ces prochaines années, la CoGest estimant en l'état que, d'un point de vue financier, notre Commune sera à même d'assurer un maintien des services et des infrastructures de qualité - notamment d'une patinoire municipale - tout en conservant des comptes équilibrés.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la CoGest :

Approuve à l'unanimité moins une abstention les décisions annuelles d'imposition en vertu des art. 232 et 240 LF.

Approuve par 8 oui, 5 non et 1 abstention le budget 2023.

4.2 Groupe PLR / Merita Huruglica Hajdari

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR a étudié assidument le budget 2023 ainsi que le fascicule transmis avec les informations complémentaires, toujours dans des délais records, puisque relativement courts.

Les années passent, mais les challenges sont toujours de mise. Après le Covid, l'entrée en vigueur de la RFFA, la transition au nouveau système comptable MCH2, voilà que la crise énergétique mondiale ne nous épargne pas non plus! Depuis de nombreuses années, la Commune de Martigny n'a pas présenté un budget déficitaire, ce qui peut surprendre, mais si on tient compte de la tendance inflationniste et de l'augmentation des taux d'intérêts, on peut considérer qu'un déficit d'environ Fr. 700'000.- n'est pas dramatique.

En effet, le groupe PLR relève que malgré un budget déficitaire dans le contexte actuel, la Commune de Martigny se porte bien et sa situation financière est saine ; elle peut même poursuivre ses investissements, malgré cette situation incertaine et surtout sans devoir ponctionner sur sa fortune considérable qui se monte à près de Fr. 43 millions.

Si notre groupe salue la baisse d'impôt générée par les effets de la progression à froid qui passe de 160% à 163% ; nous savons que l'on va vers des années incertaines, voire difficiles, le groupe PLR reste donc inquiet quant à la cadence des investissements. Cette année déjà plusieurs projets ont été reportés sur le catalogue des investissements et pour certains même complètement supprimés. Elle a suscité un tel débat que l'on ose à peine la citer, mais on pense bel et bien à la patinoire. A ce sujet, le groupe PLR soulève un grief en termes de communication.



CONSEIL GENERAL

Nous comptons sur le Conseil communal afin d'organiser dorénavant davantage de séances thématiques à l'attention du Conseil général, plus particulièrement en ce qui concerne les grands projets.

Le projet de patinoire a disparu pour l'instant du catalogue des investissements, mais nous tenons ici à relever qu'une grande majorité de notre groupe souhaite qu'une patinoire demeure à Martigny. Notre groupe relève avoir pris note que l'exécutif a proposé au club la mise à disposition de la moitié du terrain dit Orsat, un montant de Fr. 5 millions, ainsi que Fr. 500'000.- pour des frais de fonctionnement pour une nouvelle patinoire que le club porterait. Le groupe restera attentif à la suite du dossier afin qu'une solution soit trouvée notamment pour les 400 jeunes patineurs.

Afin de rassurer notre groupe, nous aimerions connaître les pistes de réflexions, démarches qui seront entreprises par le Conseil communal pour augmenter la marge d'autofinancement pour ces prochaines années ? Quels sont les outils qui seront utilisés en priorité ?

/2

Ensuite, le groupe PLR profite ici de remercier nos élus pour le travail fourni malgré les différents défis et pour le management de notre Ville qui nous permet à ce stade de conserver une bonne santé financière, de préserver une bonne cohésion sociale dans une Commune dynamique qui évolue constamment et qui continue de s'embellir en soignant l'environnement qui lui vaut son quatrième label « Cité de l'énergie GOLD ». Cette prestigieuse distinction certifie les efforts entrepris ces quatre dernières années par les Services municipaux et Sinergy en matière d'efficacité énergétique, du développement des énergies renouvelables ou encore de la protection du climat.

Enfin, après l'aménagement d'un skate park et pumptrak dans la zone « maison des jeunes », s'en suit le projet de rénovation du centre des loisirs. Notre groupe relève avec satisfaction que des moyens importants sont investis pour la jeunesse. Nous encourageons cette tendance.

Au vu de ce qui précède, le groupe PLR approuve favorablement à l'unanimité les décisions annuelles d'imposition en vertu des art. 232 et 240 de la loi fiscale et le budget 2023 tel que présenté par la Commune.

4.3 Groupe PDC / Stéphane Veya

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

A titre liminaire, le groupe PDC remercie toutes les personnes qui ont travaillé à l'établissement du budget 2023, Conseillers communaux, Chefs de services et collaborateurs de la commune.

Lors du vote sur le budget 2022, le groupe PDC attirait déjà l'attention du Conseil général sur le fait que les prévisions des finances notre commune présageait d'un risque de voir les investissements souhaités faire porter un poids important sur les finances communales. Le risque pressenti était que n'ayant pas suffisamment les investissements, réalisés auparavant, ceux-ci ne limitent la capacité d'investissement de notre commune pour le futur.

Malheureusement, notre présentiment s'est réalisé et voici que le Conseil municipal a été contraint de revoir en toute urgence sa politique d'investissements.

Avec l'augmentation du coût de l'énergie, le renchérissement et l'augmentation salariale et la baisse fiscale qui y sont liés, et la charge des amortissements, nous voici avec une marge d'autofinancement qui reste limitée, rendant plus difficile les investissements futurs.

Cette situation pourrait en outre se péjorer avec les discussions cantonales visant à des diminutions fiscales, mais également avec les augmentations des taux hypothécaires et donc le coût futur de la dette. Une possible augmentation des taux hypothécaires et ses répercussions sur les finances communales avait d'ailleurs été soulevé il y a une année, au moment de traiter du budget 2022.

Certes, la Municipalité dispose toujours d'une fortune relativement confortable. Toutefois, nous aimerions éviter d'être contraint à vendre les actifs de la Municipalité, cela du fait d'une politique d'investissements qui n'a probablement pas été suffisamment priorisée.



CONSEIL GENERAL

Le tableau n'est pas très rassurant pour la Municipalité de Martigny, laquelle est contrainte d'investir de manière importantes les prochaines années pour des ouvrages qui, pour certains tombent pratiquement en ruine.

Je pense ici bien entendu à la patinoire et à l'urgence de mesure à prendre afin d'éviter tout risque de sécurité pour ses usages. Je pense également à la nécessité de réfection de la piscine extérieure, laquelle laisse échapper d'importantes quantités d'eau du fait de canalisations défectueuses. Il y a également la nécessité d'investir dans une nouvelle école dans le quartier du chemin du milieu, dans la création d'un plus grand nombre de places en UAPE et plus encore.

Le plan financier en page 18 du fascicule du budget nous expose ce à quoi la politique d'investissement nous conduit. S'il ne va que jusqu'en 2027, nos décisions d'hier et d'aujourd'hui auront néanmoins des impacts à bien plus longue échéance, impactant les finances communales pour des décennies.

Pour rappel, notre politique d'amortissement applique pour la plupart des postes les amortissements les plus faibles que les règles du canton nous permettent. S'il est correct de concevoir qu'un ouvrage routier existera pendant plusieurs décennies, le fait de ne pas l'amortir plus rapidement que la durée de son existence a pour effet que les comptes de la Municipalité auront pour charge l'amortissement de l'ouvrage routier pendant une longue durée, réduisant ainsi la capacité d'investissements de la Municipalité pour d'autres besoins.

Autrement dit, notre politique d'investissement d'aujourd'hui nous impactera à long terme.

Le temps pour agir entre le moment où nous recevons le budget et notre plénum, étant très limité. Nous demandons ainsi qu'il soit réalisé urgemment un travail permettant de trouver là où des économies peuvent être réalisées, en ne touchant pas aux prestations.

Finalement, le groupe PDC tient encore à remercier l'excellent travail de la commission de gestion. Son travail emmené par son président Julien Lattion et son rapporteur Robert Gay-des-Combes, empreint de sérénité et d'ouverture à la discussion, assure une discussion franche avec le Conseil municipal et les chefs de services, lesquels répondent volontiers à toutes les questions.

Ces éléments font dire au groupe PDC qu'il rechignera à accepter dans le futur un budget qui n'aura pas été précédé d'un véritable travail de fond pour la recherche d'économie et pour la priorisation des investissements en tenant compte de leurs effets induits pour les finances futures de la Municipalité.

En ce qui concerne le budget pour 2023, le groupe PDC l'accepte.

4.4 Groupe Les Vert-e-s / Jacques Claivoz

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Vert-e-s a contrôlé avec attention le budget 2023 proposé ainsi que les différentes explications fournies par l'exécutif et les chefs de service.

Les Vert-e-s remercient l'Exécutif ainsi que les chefs de service pour leur travail permettant de présenter un budget équilibré malgré les circonstances difficiles liées à la pandémie, à la crise énergétique et à la crise climatique.

Le groupe des Vert-e-s tient à relever les points positifs suivants qui ont retenu notre attention, à savoir :

- La décision, au combien raisonnable, prise par l'exécutif de ne pas investir 20 mio ou plus dans une nouvelle patinoire dont la durabilité nous semblait difficile à garantir dans le contexte de la crise climatique actuelle
- L'extension du CAD à de nouveaux quartiers de la ville qui va permettre de baisser notre dépendance au gaz russe pour autant qu'une chaudière à bois supplémentaire soit mise en fonction prochainement comme cela a déjà été annoncé



CONSEIL GENERAL

- Une nouvelle école à la Bâtiaz ainsi que des places UAPE au Manoir pour que notre jeunesse puisse s'épanouir dans des locaux appropriés

Cela étant dit, le groupe des Vert-e-s tient aussi à relever les points suivants sur lesquels nous avons de sérieuses réserves :

- Absence d'un fond conséquent et adapté de lutte contre la crise climatique, à l'inverse de notre conseil d'Etat Valaisan qui propose lui une réserve climatique dotée de 150 mio d'entrée de jeu. La canicule 2022, qui a liquéfié nos glaciers déjà en perdition, ne semble pas avoir réveillé nos élus municipaux au point d'ajuster le budget 2023 aux prometteuses actions du plan climat municipal et de la charte pour le climat signée récemment.

De fait nous sommes dubitatifs quant à la réalisation effective de ces actions à court terme et de facto sur la volonté réellement affichée de contribuer dignement aux objectifs des accords de Paris et à la neutralité carbone voulue par Berne.

Sur le même sujet, le fait de convoquer seulement la commission édilité et santé lorsqu'on parle du plan climat mais tout le CG lorsqu'on parle de la crise énergétique nous fait penser que l'exécutif de Martigny estime peut-être que la crise énergétique est plus grave que la crise climatique.

Concernant les énergies renouvelables, Martigny ne propose d'investir dans le solaire photovoltaïque que 3% de ses investissements en 2023, quand on sait qu'un privé qui veut installer des panneaux chez lui devra investir au minimum 20% de son salaire annuel et qu'on a pris 10 ans de retard sur ces énergies renouvelables, ce montant est assurément insuffisant.

Concernant les économies d'énergies, on apprend qu'il faudra encore attendre presque 10 ans pour que Martigny mette à jour tous ses éclairages publics avec des LED, un si long délai ne nous semble pas adapté à la situation de crise énergétique que nous vivons.

La liste que vous venez d'entendre n'est pas exhaustive mais il serait fastidieux de la prolonger plus longtemps, ce même si les sujets brûlants ne manquent pas (biodiversité en ville, îlots de chaleur en zone industrielle, prévention contre les impacts sociétaux et environnementaux des crises actuelles de manière générale...etc.).

Tenant compte des dernières remarques précitées, le groupe des Vert-e-s a décidé à l'unanimité :

- d'approuver les décisions annuelles d'imposition en vertu des art. 232 et 240
- de refuser le budget 2023 de la Commune tel que présenté

Le groupe se dit prêt à accepter les prochains budgets à venir à la condition d'y trouver des investissements dignes des enjeux climatiques actuels.

Nous vous rappelons à cet effet que la température moyenne de la zone alpine dans laquelle nous vivons a progressé 2x plus vite qu'à l'échelle mondiale et qu'elle pourrait augmenter de 3 voire 5°C supplémentaires d'ici 2060 et plus.

Nous devons donc tous agir avec force et détermination pour avoir une chance d'éviter des conséquences dramatiques sur notre habitat et notre santé.

4.5 Groupe PS-GC / Milaim Rexhepi

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Notre groupe PS-GC a passé en revue le budget 2023 qui nous a été transmis par le Conseil municipal. En premier lieu, nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont élaborés ce budget pour le travail fourni. Malgré qu'il soit déficitaire aux vues des chiffres qui nous ont été présentés dans le rapport de la CoGest, avec une dette par habitant de 1'444.-, dette qui a pris l'ascenseur, ce budget reste bien tenu et maîtrisé.



CONSEIL GENERAL

Nous relevons plusieurs points positifs :

Les moyens mis à disposition par la commune pour relever le défi de la garde des enfants et des places en crèche avait déjà été au centre de nos préoccupations par le passé. Nous remarquons que ce secteur reste très tendu actuellement avec une augmentation des charges de près de 500'000.-

Il est toutefois primordial d'augmenter le nombre de places d'accueil sur la commune, ce qui sera chose faite une fois les travaux de l'école club Migros terminé avec 80 nouvelles places. Nous nous en réjouissons. D'ici là il serait opportun de revaloriser ce secteur au moyen d'une convention de travail pour le personnel, cela fait défaut à ce jour. Nous espérons sincèrement pouvoir garder les tarifs actuels voir les réduire dans le futur grâce à cette nouvelle structure. Martigny, commune amie des enfants, se doit d'être pionnière et active dans ce domaine.

Actuellement, beaucoup de parents sollicitent d'autres solutions telles que la structure de placement du Coucou ou l'aide d'un proche par manque d'alternative ou pour cause d'une flexibilité restreinte.

A notre grande satisfaction, les investissements dans l'école du Chemin du Milieu vont enfin pouvoir démarrer, ce projet retiendra toute notre attention lors de sa réalisation.

Notre groupe note aussi de meilleures conditions salariales, qui sont offertes aux employés communaux. C'est une excellente nouvelle pour booster le pouvoir d'achat des collaborateurs et collaboratrices.

Une mise à disposition de 130'000.- supplémentaire sur la prise en charge des soins dentaires ainsi qu'une hausse de l'indexation fiscale qui permettra de compenser un risque de surimposition de nos concitoyennes et concitoyens seront une aide pour lutter l'inflation actuelle.

Ces mesures sociales, équitables, solidaires et nécessaires sont évidemment les bienvenues et appréciées à leurs justes valeurs.

Cependant notre attention a aussi été retenue par les problématiques suivantes :

Indépendamment de notre volonté, l'augmentation des prix de l'énergie impacte considérablement les chiffres d'une majorité des postes (1.1 million).

Avec cette épée de Damoclès, qui va nous suivre lors des prochains exercices comptables, nous ne comprenons pas cette volonté de continuer les investissements sur le bitume tels que les Neuvilles et la route du Grand Verger, quand bien même que les budgets futurs s'annoncent des plus inconfortables. Nous avons bien entendu les subventions de la Confédération non flexibles, la situation délicate vis-à-vis des entreprises mandatées, la notion de sécurité, cependant cela fait maintenant des mois que nous savons que nous allons traverser une période difficile et qu'il y aura des hausses à prévoir. Comment allons-nous expliquer aux citoyens qui ressentent une augmentation du coût de la vie que ces investissements dans le bitume restent la priorité ? Il pourrait être intéressant de sonder les citoyens et citoyennes à ce sujet d'ailleurs. Où est l'intérêt actuel ? Il est dans leur porte-monnaie, dans les fêtes de fin d'année et leur santé.

Malheureusement l'ambition qui nous a caractérisé par le passé semble avoir laissé place à la retenue sur bien des projets socialement plus pressants.

Cela dit ce qui nous chagrine aujourd'hui, c'est de devoir s'exprimer sur un budget sur sa globalité, sans possibilité d'avoir un réel débat démocratique sur des points les plus tendancieux. Nous avons une CoGest qui a été mise à rude épreuve à deux reprises cette année. La CoGest et les conseillers et conseillères bénéficient malheureusement, à notre sens, d'un délai trop court entre la publication et le plenum. Le groupe PS-GC suggère d'inclure la CoGest durant l'élaboration des budgets, ce qui faciliterait l'analyse de ces chiffres le moment venu.

Nous sommes convaincus du bienfait pour notre commune d'un Règlement communal d'Organisation. Honnêtement, est-ce que l'on oserait demander au peuple de s'exprimer sur plusieurs votations en même temps avec un seul bulletin de vote ? OUI ou NON en bloc ?

Bien évidemment que non, ce serait absurde, l'absence aujourd'hui d'un RCO à Martigny témoigne la même absurdité.



CONSEIL GENERAL

Actuellement, notre seule possibilité de contestation sur une rubrique du budget, est de refuser en bloc le budget, alors que dans l'ensemble, il est bon. Un tel refus, si plébiscité par la majorité du Conseil général, peut mettre à mal le fonctionnement communal et mettre en danger des mesures, des investissements et des décisions que nous jugeons parfois même primordiales.

Toute nuance sur le budget est impossible.

Les citoyennes et citoyens de Martigny méritent que l'utilisation de l'argent public soit complètement réfléchie, analysée, transparente et débattue par le Conseil Général, dont ils ont élu les représentants. Nous devons cette transparence à nos concitoyennes et concitoyens, c'est pour cela qu'il est essentiel qu'un RCO existe dans notre commune. Nous demandons au Conseil communal de bien vouloir y réfléchir.

Pour conclure, les réponses qui nous ont été donné par les chefs de services et Madame la Présidente, lors de la dernière séance de CoGest nous ont rassuré quelque peu mais nous poussent à redoubler de vigilance lors des prochains chiffres présentés.

Notre groupe PS-GC se positionne néanmoins favorablement sur ce budget 2023 mais se garde le droit de le refuser à l'avenir si aucun effort en matière d'explication et une meilleure communication ne sont pas mises en place pour une total transparence envers les citoyens et citoyennes de Martigny.

4.6 Commentaire du Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Comme il a été dit, l'élaboration du budget 2023 a été effectué dans un contexte plus difficile. On a évoqué la crise énergétique, on peut parler aussi de la crise climatique, des tendances inflationnistes et des enjeux liés à l'augmentation des taux d'intérêts. Tous ces éléments impactent directement notre ménage municipal de charges supplémentaires qui sont peu compressibles et qui ont obligée le Conseil municipal à revoir son approche budgétaire et notamment échelonner et prioriser des investissements pour l'avenir.

Le Conseil selon les dispositions cantonales établis appelle à une planification financière pour 4 ans. Il est rappelé que ce catalogue que vous trouvez dans la brochure fine est un aide-mémoire qui ne comporte aucune décision de réalisation en l'état. Tout document de ce type conseille sur la date régulièrement en avançant ou reculant les dates de réalisation envisagées ou en augmentant ou en diminuant les engagements financiers en fonction des possibilités du moment. Cette année, plus que d'autres fois, le Conseil a dû revoir le catalogue des investissements que nous avons imaginé. En effet, des choix ont dû être portés sur des objets qui ont supprimés ou ajournés, comme la suppression du parking du midi, qui pourrait être revu comme la Villa Spagnoli, ou d'autres enjeux de ce type. Nous avons revu certains éléments pour ne pas mettre en péril notre équilibre financier. Echelonner des investissements dans le temps permet aussi, à un moment où la conjoncture sera meilleure ou si nous avons de bonnes nouvelles financières, accélérer des investissements que nous avons postposés.

Des gros projets ont aussi été mis de côté, selon l'ordre des priorités que nous avons estimé, qui sont importants pour la communauté martigneraise, ce qui fait allusion à la patinoire, sur laquelle nous reviendrons dans un instant. Vous savez depuis longtemps que nous avons une école en provisoire et évidemment dans les 10 à 15 ans l'école doit être implantée en définitif. Le choix du provisoire avait été fait à l'époque pour une question d'investissement car nous étions en pleine digestion du cycle d'orientation et nous n'avions pas les moyens d'investir dans une école en dure et deuxièmement, il était extrêmement difficile de savoir où la placer il y a une dizaine d'années. Aujourd'hui, nous avons décidé, l'Exécutif, de mettre en exécution ce gros projet de créer une école. Il est à nos yeux impensable de mettre sur pied une patinoire et à cause des moyens financiers qui pourraient être limités selon la conjoncture, les événements, selon des débordements des coûts liés à des investissements comme la patinoire, ne plus être en mesure de financer une école. C'est un choix très raisonnable, mais douloureux, nous avons décidé de mettre l'école en numéro 1 dans les priorités importantes de la Ville. Ce qui ne veut pas dire que le reste des investissements ne sont pas des éléments importants, nous les avons mis dans un ordre qui correspond aux besoins primaires, l'éducation fait partie des éléments de base par opposition, ce qui n'est pas forcément le terme mais juste, à une patinoire, qui est importante, mais qui ne fait pas partie des éléments nécessaires à l'éducation de nos jeunes.



CONSEIL GENERAL

Nous avons postposé la patinoire, mais nous sommes attachées à trouver des solutions, nous avons grosso modo 400 jeunes qui pratiquent du patin, du patinage artistique ou d'autres activités avec ce sport de glace, et nous tenons à trouver des solutions pour tous ces juniors. Le club de son côté, nous en profitons pour saluer M. Creteil, qui fait partie des actionnaires du club, a de grandes ambitions pour l'équipe phare. Il souhaite que les infrastructures qui ne tombent pas en ruine mais sont plutôt vétustes car nous n'avons pas de planché troué, pour répondre aux ambitions du club, devrait voir sa mue. Est-ce que les ambitions du club correspondent aux besoins de la Ville en termes d'infrastructure ? C'est là que nous devons affiner les points de vue d'un côté et de l'autre. C'est dans cet esprit-là aussi, que la Ville a décidé de faire l'école en premier et la patinoire dans un deuxième temps, de proposer un certain montant et des conditions importantes au club pour qu'il puisse essayer de développer ce projet, que nous avons envie de qualifier d'entrepreneurial, un club qui a des ambitions de s'élever c'est fantastique, et il faut qu'il y ait des partenaires avec, des partenaires privés, qui paient et qui financent cet élément. Vous avez vu les jours passés dans la presse, le raisonnement de M. Constantin, qui a porté à bout de bras le FC Sion pendant de nombreuses années, c'est lui avec son entreprise, qui a investi dans le stade de Tourbillon, c'est son club qui payait des redevances à la Ville pour pouvoir utiliser les infrastructures. Nous touchons ici du bout des doigts la question de quel type d'infrastructure la Ville doit porter, quelle grandeur d'infrastructure la Ville doit porter, pour répondre aux besoins de celle-ci. Cela s'approche plus d'une dynamique entrepreneuriale que nous soutenons.

Comment la Commune arbitre et soutient tout cela ? C'est comme il a été relevé par rapport à la patinoire, en proposant la moitié d'un terrain (Orsat), qui est extrêmement intéressant, et en mettant à disposition 5 moi pour la construction d'une nouvelle patinoire et en garantissant de frais d'exploitation à hauteur de 500'000 CHF par la Ville pour soutenir le club et aussi pour les besoins de la Ville pour le patinage scolaire ou public. Le club a une fenêtre de tir, qui est peut-être difficile, pas si grande, mais elle existe et nous saluons la qualité d'entrepreneur des personnes qui font partie de ce club et qui ont réagi de manière dynamique, dans le sens d'entreprendre, pour chercher des solutions, des possibilités, pour enthousiasmer le public de la patinoire pour aboutir à une proposition satisfaisante. Nous avons demandé au club de porter ce projet et nous attendons de leur part au printemps 2023 une réponse. Comme cela a été relevé dans la Commission de Gestion, il n'apparaît pas opportun pour l'Exécutif, de travailler en bilatéral sur des options ou des alternatives, cela manquerait d'égard par rapport à ces entrepreneurs qui essaient de monter leur projet. Si par contre en printemps, il n'y a pas de solutions, nous serons là pour aider à en trouver. Si la ville propose ces 5 moi et le descriptif, c'est que l'Exécutif n'est pas opposé à la construction d'une patinoire ou à une rénovation d'une patinoire, mais elle doit être contingentée si elle doit être portée par les épaules financières de la Commune pour les besoins de la Ville.

Nous avons mis dans le budget d'investissements, qui sont des lignes, une patinoire à 20 moi. C'était l'espoir que nous avions et, ayant pris des renseignements, ayant visité plusieurs patinoires, c'est celle de Brig qui semblait la mieux contingentée pour répondre aux différents besoins du club et de la Ville. Mais dès que le dossier s'ouvre, vous savez comment c'est, quand on a de l'ambition pour son club pour un projet, il y a des exigences des uns et des autres, et les millions montent et tomberaient dans les montants de 40 mio, qui vous avait été annoncé dans l'étude qui vous a été remise des ingénieurs notamment. Quand on fait ce constat-là, un Exécutif responsable, nous le sommes, avec douleur et émotion, nous tirons le frein à main pour réorganiser les investissements de la Ville. Certain disaient, nous aimerions des investissements réfléchis, c'est justement ce que nous faisons, nous réfléchissons avant de nous engager et les lignes d'attention sont à différencier des lignes actées du budget en cours pour des travaux que nous planifions pour ancrer quelque chose dans l'histoire. Nous nous donnons tous rendez-vous au printemps et l'Exécutif souhaite de tout cœur que le club arrive à porter de ce projet. Il reste un point d'interrogation mais le sujet est loin d'être terminé.

Nous avons aussi proposé dans ce budget de mettre de l'argent pour la jeunesse à travers les UAPE, le centre des loisirs, ce sont des points importants, c'est pourquoi nous avons abandonné d'autres projets. Nous avons plusieurs questions lors de la rencontre avec la CoGest notamment sur le Castel Notre Dame. Ce projet n'est pas du tout abandonné ou mis de côté. Vous en entendez peu parler parce que pendant ces mois les architectes sont en train de peaufiner l'architecture les volumes et les finitions entre le concours et la mise au bulletin officiel, il y a vraiment de grandes étapes pour affiner un projet et le rendre publiable, c'est ce qui passe maintenant. La Fondation Castel Notre Dame va certainement porter ce nouveau Castel financièrement et être le maître d'ouvrage et la Ville est et sera en appui. Ce qui vous amènera à décider, vous serez consulté après le Grand Conseil, qui doit accorder des subventions, s'il ne le fait pas, le projet tombe, le Conseil général de la Ville devra se prononcer sur une enveloppe pour cautionner les investissements qui seront faits par la Fondation du Castel et un montant que l'Exécutif propose d'injecter pour stabiliser et rendre moins onéreux le coût de la chambre.



CONSEIL GENERAL

J'ai entendu dire que l'on investissait dans le bitume, c'est extrêmement réducteur de qualifier le passage des Neuilles et la rue du Grand Verger à du bitume. Si vous avez pris le temps de lire les notes que l'on vous a envoyées, et je remercie la CoGest de m'avoir laissé le temps d'expliquer ce qui se cache derrière le projet des Neuilles, c'est bien plus que du bitume, c'est une entrée de ville.

C'est résoudre des problèmes sécuritaires et des conflits de circulation en mobilité douce, mobilité véhicule et mobilité ferroviaire. C'est extrêmement important à l'heure où le nombre de trains va augmenter et se trouve déjà à plus de 40 par jour. Cela signifie fermer les barrières, encolonnement de voitures, donc il y a un enjeu sécuritaire très important. Il y a un autre enjeu, que certain ne daigne pas voir, c'est dommage, c'est l'extension du CAD pour les Neuilles et de l'autre côté au Grand Verger du CAD et du FAD, extrêmement important pour le développement de notre ville. C'est facile de dire que la Ville ne fait rien pour le développement durable, n'est pas verte, je rappelle que nous venons d'être labélisés Gold pour la quatrième fois consécutive, il y a quatre ans d'attente entre chaque certification, pour démontrer que nous avons bien fait ce qui était promis. C'est un label très difficile à obtenir, nous sommes donc dans un mouvement très intéressant en termes de développement durable et d'énergie et de protection du climat. On peut toujours mieux faire, mais cette attestation Gold est certifiée par des tiers que l'on est dans ce mouvement-là. Nous travaillons énormément avec Sinergy, qui porte avec nous toutes ces préoccupations et les énormes investissements qui seront planifiés ces prochaines années seront portés par Sinergy qui a les épaules pour le faire. L'extension du CAD dans les Neuilles, c'est la dorsale, c'est-à-dire un élément prioritaire pour pouvoir nourrir le reste de la ville dans les extensions du CAD qui sont prévues. Je glisserai aussi sur la notion du fonds, nous avons un fonds important ici à la Ville, pour l'autonomie énergétique qui est doté de plusieurs millions, et dans ce montant-là, vous serez aussi appelés lors du prochain plénum à accorder ou non votre validation pour prélever des montants afin de soutenir des investissements très forts qui vont être portés par Sinergy pour le développement du CAD à hauteur de 30 mio pour les prochaines années. Le Grand Verger est aussi plus que du bitume, c'est l'arrivée du FAD qui va réunir l'Avenue de la Gare à la zone du Groupe Mutuel. Cela est extrêmement intéressant en plus de l'amélioration qui pourra être faite dans le quartier, en améliorant la mobilité douce et la voie des bus peut-être à terme, et tout simplement le trottoir qui est très serré dans ce quartier-là. C'est bien plus que du bitume.

Nous sommes dans une période difficile, à écouter certain, mais nous avons de très bonnes choses dans la vie. Et si à un moment donné, nous devons consommer une partie de la fortune pour passer une épaule, pour vivre avec des investissements, ce n'est pas négatif, la fortune est aussi là pour cela. Il faut avoir un plan car nous ne pouvons pas la consommer jusqu'à la fin et ne plus avoir de suite., mais si toutes ces années-là, et combien de fois je vous ai dit que l'on amortit lourdement, on met de côté, ça sera nécessaire pour les années plus difficiles, nous avons une bonne fortune, soyons satisfaits, c'est pour les années difficiles, et bien nous y sommes, et quand on y est dans ces années plus difficiles, on nous dit « attendez vous ne pouvez pas consommer la fortune, c'est faire preuve de peu de diligence et d'avoir une vision à court terme », j'y perds le peu de latin qu'il me reste encore. Nous avons une santé financière saine pour notre Commune avec une fortune suffisante, nous avons aussi acquis toutes ces dernières années, beaucoup de parcelles en zone à bâtir, donc qui peuvent être vendues pour financer quelque chose. Si je prends la zone de médiathèque, dans notre bilan, nous avons quelques mio cette parcelle, et aujourd'hui au bilan elle est à 400'000 CHF, si nous la vendons, nous pourrions en tirer 7-8 mio. Toutes ces réserves-là existent et à un moment oui, nous passerons à l'acte pour vendre des choses et en sponsoriser d'autres, qui à nos yeux et à vos yeux, sont importantes.

Nous fonctionnons avec un budget réfléchi même si le Conseil général considère manquer de temps pour l'analyser, mais cela vous appartient de modifier les délais en modifiant le règlement du Conseil général. Travailler ensemble la conception des budgets, c'est faire fi des pouvoirs, et la question à se poser est quel est le pouvoir et le devoir du Conseil général. La constitution des budgets appartient à l'Exécutif et nous essayons de répondre en toute transparence à vos questions. M. Veya a dit et a d'ailleurs remercié pour les discussions franches que nous avons avec la CoGest. D'un autre côté, j'entends que l'on manque de transparence, je suis un peu perdue dans ce discours-là. A ne pas confondre l'envie de s'investir autrement pour le Conseil général, qui lui appartient, d'un manque de transparence, ce sont deux choses, à mon sens totalement différentes et qui n'amèneront pas les mêmes moyens et solutions pour répondre aux aspirations des uns et des autres.

Comme vous et cela a été transmis plusieurs fois, nous serons très sensibles les prochaines années à voir dans quel sens évolue l'économie, dans quel sens évolue notre situation financière, mais nous n'allons pas attendre les bras ballants. Nous avons déjà fait cette année un budget avec des charges extrêmement maîtrisées. Je rappelle qu'il y a environ 40% du budget qui ne se sont pas des charges liées, je prends par exemple le salaire des enseignants, nous n'avons pas d'influence là-dessus, on ne peut pas les faire évoluer ou les baisser. Il reste dans les mains communales, environ 40% du budget sur lequel vous pouvez avoir une influence.



CONSEIL GENERAL

Cette année, nous sommes partis sur un budget très raisonnable, mais nous voyons, que nous avons peu de bras de levier pour faire diminuer certaines charges. Ce qui est proposé, c'est de partir avec budget 0 pour 2024, c'est un énorme travail et j'ai espoir que l'on puisse le faire pour 2024 où chaque service devra définir avec l'Exécutif, quels sont les objectifs du service et après quel moyen on lui attribue.

C'est une autre manière de fonctionner qui demandera de formater le disque dur de chacun de manière assez forte dans l'équipe et cela demandera beaucoup de temps, c'est une des pistes pour trouver où on peut trouver de l'argent et où nous pouvons mieux allouer les ressources que nous avons. Nous espérons aussi que la marge d'autofinancement augmente en lien avec l'augmentation de la population et des zones d'activités économiques qui se développent. Nous avons du côté de l'ancienne Pointe l'année prochaine, une entreprise de loisirs qui devrait s'implanter et dès lors générer à terme des recettes pour la Ville. Mais c'est aussi la mise à disposition, moyennant finance, donc la mise en location d'un terrain qui rapportera aussi des sous à la Ville. Nous avons plusieurs éléments comme celui-ci qui vont faire décoller un peu cette marge d'autofinancement.

Je vous rejoins volontiers sur l'idée de développer ensemble pour que l'Exécutif puisse vous exposer les investissements qui sont à prévoir dans les prochaines années. Nous allons trouver une date pour que chacun puisse planifier cela pour échanger sur les lignes d'attention de cet agenda quadriennal, là où nous voulons aller ensemble et offrir des prestations de qualité à la population.

Je remercie les groupes qui ont pris le temps d'analyser en profondeur le budget et de distinguer ce qui relève du budget 2023 et ce qui relève des investissements futurs avec les questions et les émotions qu'ont pu générer certaines décisions de l'Exécutif.

4.7 Vote

58 votants

a)

Acceptation : 58

Refus : 0

Abstention : 0

b)

Acceptation : 47

Refus : 8

Abstention : 3

Le budget 2023 est approuvé à la majorité par les membres présents.

4.8 Commentaire du Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Au nom du conseil Municipal, je vous remercie pour votre confiance témoignée à travers ce vote. C'est un énorme travail pour élaborer ces budgets de la part des services de les mettre sur pieds. Je voulais les remercier pour leur implication abondante. Nous pouvons aller de l'avant dès le 1 janvier 2023.

J'aimerais vous faire part de trois informations.

L'hôtel du Forum va fermer ses portes en fin d'année et les propriétaires ont proposé au Canton de mettre à disposition cette espace pour un centre de réfugiés provisoire. Cela ne sera pas sur du long terme, mais le temps de la construction future se passe. A partir du 9 janvier 2023, il y aura des requérants d'asile qui seront abrités dans cette espace sous la houlette et gestion du Canton, qui est train de mettre sur pied les programmes d'occupation et l'accueil de ces familles de toutes nationalités, pour celles qui ont en besoin.

La deuxième information concerne les zones du camping, nous avons évoqué cela avec vous à plusieurs reprises et nous avons confirmé que la Vile voyait d'un très bon œil de faire perdurer un camping pour appuyer et soutenir nos besoins en tourisme. Une auberge de jeunesse qui est en construction est une bonne chose, les hôtels sont un 2^{ème} pilier, le 3^{ème} pilier c'est bien entendu l'utilisation du camping.



CONSEIL GENERAL

Avec le TCS, nous avons réussi à aboutir et mener à bien ce projet. Le camping va perdurer avec une grande partie dévolue à l'accueil des gens de passage du tourisme. Nous avons trouvé une solution avec le TCS pour les quelques personnes qui, complètement hors des clous, résident ici à l'année, ce sont des personnes qui ont des papiers déposés à un autre endroit, le camping ne doit accueillir des personnes domiciliées au camping, c'est une volonté claire de l'Exécutif, mais l'histoire a fait qu'aujourd'hui un certain nombre de mobil home sont habités par des gens. Donc nous avons trouvé une solution pour que les histoires du passé ne se reproduise plus, mais quelques personnes et couples qui sont là puisse rester sur le plan humain. Plusieurs fois il nous a été remonté que ces habitants en résidence secondaire ne posaient aucun souci à la Ville, c'est vrai puisqu'ils ont tous une adresse ailleurs. Ce sont des gens insérés qui socialement ont des attaches, ce que l'on veut absolument éviter c'est d'avoir un camping avec des marginaux avec tous les problèmes que cela génère. Bien sûr que l'on doit soutenir les gens qui ont des difficultés, mais pas en les localisant dans un camping où les infrastructures sont dévolues au tourisme de passage. Donc nous avons trouvé une solution à satisfaction du TCS, de l'Exécutif, pour remettre plus de place pour le tourisme et aussi une solution pratique et soutenante pour ceux qui en ont besoin.

La troisième infirmation concerne l'hôpital du Valais, qui semble avoir de grand problème de personnel, comme nous avons pu le lire les jours passés. On va suivre la situation de près, car il semble que les urgences deviennent un point d'attention extrêmement fort. On va avoir des informations claires de l'hôpital du Valais ainsi que du canton s'ils vont maintenant les urgences ouvertes à Martigny à partir de janvier 2023. Il y a des interrogations et des éléments qui circulent, on sait factuellement que d'avoir des médecins urgentistes et des infirmiers et infirmières spécialisé-es dans ce domaine-là est très difficile par les temps qui court. Nous allons interpeller l'Etat du Valais pour savoir quelle vision il a pour l'hôpital de Martigny et les moyens à mettre en place pour soutenir l'hôpital du Valais dans ses recherches d'urgentistes et de personnel de soins qualifié. Ces éléments-là nous préoccupent et nous inquiètent.

5 Postulat du groupe les Vert-e-s : Pour une coopérative photovoltaïque communale et citoyenne à Martigny

5.1 Groupe Les Vert-e-s / Mathilde Michellod

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Plutôt que vous résumer le postulat concernant la coopérative solaire communale que vous avez lue, je souhaiterais apporter des compléments d'information en deux axes. Premièrement, en apportant un exemple concret réalisé en Suisse et deuxièmement en recentrant les réflexions sur Martigny.

Comme cité ci-dessus, la proposition a déjà été réalisée dans plusieurs communes du canton de Neuchâtel. Prenons le cas de la commune du Val-de-Ruz, qui a développé une centrale solaire participative sur le collège de Fontainemelon, une motion qui a demandé la création d'un projet solaire participatif dans lequel tout citoyen pourrait y participer a été accepté par le Conseil général. Ce projet a permis à 57 particuliers et entreprises d'acheter des parts de la coopérative à hauteur de 500 CHF. 247 parts ont été vendues, ce qui représentent la pose de 264 panneaux solaires d'origine européenne et qui produisent la quantité d'énergie suffisante pour alimenter 30 foyers. Cette motion a été réalisée à l'aide de la coopérative neuchâteloise Coopsol, qui a une capacité de production de 738 kW sur 4 sites de production. Neuchâtel, Corcelles, Couvet, ce qui correspond au besoin en électricité de 250 à 300 foyers.

Afin de donner encore plus de poids et de matière à notre postulat, voici encore quelques sujets de réflexion. Jusqu'à maintenant l'investissement de la Commune en énergie photovoltaïque représente 3.5% de la consommation des bâtiments communaux. Est-ce suffisamment ambitieux à la vue des enjeux que nous avons à révéler ? La coopérative solaire sous gestion par le GRD local, Sinergy, comme proposé dans le postulat, permettrait d'avoir accès aux meilleurs toits des particuliers tout en mettant en réseau l'ensemble de la production afin d'avoir une synergie globale garantissant l'autonomie énergétique des bâtiments communaux et aussi à terme du territoire communal.

Le CERM est une coopérative qui a été créé il y a 46 ans, en conséquent la création d'une coopérative fait aussi partie de la vision libérale.



CONSEIL GENERAL

En conclusion, nous vous proposons un postulat où tout citoyen pourrait être acteur de la transition énergétique vers une source plus durable et permettrait ainsi une évolution rapide vers les énergies renouvelables locales tout en maintenant un état financier sain. Cela nous permettrait aussi de rattraper le retard d'environ 10 ans que nous avons au niveau de la production d'énergie solaire. Tout comme le passage du chauffage à mazout vers les technologies plus durables qui a été précédemment refusé mais que l'on retrouve dans le plan climat, ce projet s'inscrirait parfaitement dans le plan des énergies et du climat. Pour toutes ces raisons, nous vous remercions de soutenir notre postulat.

5.2 Rapport de la Commission Edilité, Environnement, urbanisme et sécurité / Roger Maret

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 5 décembre, la CEEUS a organisé un débat afin de prendre position sur le postulat Pour une coopérative photovoltaïque communale et citoyenne à Martigny. Lors de celui-ci, tous les membres présents ont pu s'exprimer et il en ressort les observations suivantes.

Tout d'abord, la commission salue la proposition et l'idée générale visant à la promotion de l'énergie photovoltaïque à Martigny. En effet, cette énergie représente encore un grand potentiel pour le développement des énergies renouvelables en ville. Cependant, les propositions avancées n'ont pas convaincu les membres. Ces derniers relèvent des manques de précisions dans certains des points proposés comme dans le point 4 traitant d'un éventuel regroupement de production communale sur lequel nous n'avons pas reçu les précisions nécessaires permettant la constitution d'un avis objectif. De plus, contrairement à ce qui est décrit dans le préambule, la commune et Sinergy ne se contentent pas de mesures de conseil, mais ont mis en place un plan ambitieux. Il s'agirait d'investir près de 5 millions par année sur les 4 prochains exercices afin de produire près de 14 GWhs.

En outre, plusieurs des éléments évoqués au point 2 du postulat correspondent à la nouvelle activité de conseil de Sinergy qui, selon des retours de membres de la commission, donnent entière satisfaction tant dans la qualité que dans l'éventail de solutions proposées. Aux vues de ces excellents débuts, la commission est d'avis qu'avant d'amener de nouvelles réflexions au sujet du conseil, il faut laisser le temps au système de faire ses preuves. A ce sujet, la commission s'engage à suivre l'évolution de ces activités afin de pouvoir en temps voulu faire un bilan et relancer les discussions si cela nous apparaît comme nécessaire.

Enfin, la proposition d'un soutien communal à la création de sociétés immobilières en vue de créer des RCP ne nous paraît pas pertinente et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, la commission considère que les fonds qui pourraient être alloués à de telles structures seraient mieux employés à financer des infrastructures photovoltaïques communales. Deuxièmement, la création de ces RCP doit rester, de l'avis majoritaire de la commission, une initiative privée de particuliers souhaitant réaliser un investissement commun dont ils assument les risques et bénéfices. À n'en pas douter, Sinergy saura conseiller les particuliers souhaitant mettre en place de telles structures.

En conclusion, la commission salue la volonté de promouvoir les énergies photovoltaïques qui ressort de ce postulat. Toutefois, tant les solutions envisagées que la philosophie les accompagnant ne semblent pas pertinentes aux membres de la CEEUS qui rejettent donc ce postulat par 9 voix contre et une pour. Nous resterons cependant attentifs à l'évolution de la situation en suivant l'implémentation des mesures décidées

La commission profite de ce postulat pour saluer les efforts et l'ambition affichée tant par la commune que par Sinergy dont le travail et la disponibilité ont été grandement appréciés. En effet, de manière générale, nous tenions à remercier les conseillers municipaux et les services communaux pour le travail entrepris. Depuis deux ans, la transparence, les nombreuses interactions et la réactivité ont caractérisé les relations que nous avons entretenues entre nous et nous tenions en ce plénum de mi-mandat à remercier toutes les personnes qui se sont mises à disposition de la commission et qui ont tenu compte de nos avis et propositions pour œuvrer au bien-vivre ensemble à Martigny.



CONSEIL GENERAL

5.3 Groupe PLR / Vanessa Moret

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Nous souhaitons d'abord, au nom du groupe PLR, mentionner notre vif intérêt pour les questions énoncées au travers du postulat proposé. Nous pourrions continuer ce préambule en utilisant la même introduction que nos précédents rapports, notamment celui qui traitait de la motion sur les énergies fossiles. Oui, nous avons toujours à cœur de collaborer avec les dépositaires dans la poursuite d'un objectif commun. Nous avons de ce sens à nouveau procéder à diverses recherches et interroger des personnes adhoc afin d'obtenir des informations et parfois des confirmations concernant certains points liés dans le postulat qui nous concernent, notamment les regroupements de consommations propres RCP.

Notre groupe a consciencieusement analysé les réponses avant de se prononcer sur la décision à adopter. Nous avons répertorié, il y a quelques mois, les outils à notre disposition pour évoluer positivement vers une durabilité attendue de toutes et de tous. La liste était non-exhaustive et couvrait un large panel de domaines et procurait les réponses aux divers postulats et motions déposées par nos collègues.

Ce soir il est encore sujet d'une demande relative à une analyse d'une mise en œuvre de solutions ayant pour but de permettre la transformation énergétique. Cet objectif est en cours d'être atteint par notamment la vaste collaboration entre la ville de Martigny et Sinergy. Les investissements annuels prévus, et on l'a mentionné à plusieurs reprises, directement lié au développement photovoltaïque sur notre commune, s'élèveront respectivement à 5 mio pour Sinergy et à environ 1 mio pour Martigny. La création d'un fonds supplémentaire peut donc être éliminé de l'analyse demandée. Concernant l'achat vente d'énergie et l'identification du public cible, nous notons qu'au travers du contracting proposé par Sinergy, les toitures adéquates du sol martigneraïn sont d'ores et déjà exploités pour produire et alimenter tout en étant rentable.

Notre groupe souhaite réitérer son engagement pour un Martigny encore plus autonome et toujours plus attrayants tant au niveau social qu'environnemental. Les confirmations des investigations menées au cours des dernières semaines ont convaincu notre groupe qu'il n'est pas nécessaire d'investir dans des analyses de faisabilité d'un projet qui bénéficie déjà d'une attention particulière et de résultats financiers satisfaisants.

Dans ce contexte et à l'unanimité, la formation PLR, ne souhaite pas soutenir ce postulat et remercie vivement les intervenants qui ont à nouveau éclairé de manière concrète les interrogations de notre formation.

5.4 Groupe PDC / Stéphane Veya

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Je pourrai également reprendre mon même discours s'agissant du postulat qui avait été refusé par le groupe PLR « tout est bien mais on refuse ».

La situation est un peu différente cette fois-ci, le Conseil fédéral, majorité bourgeoise, nous a informé du risque de pénuries jusqu'en 2026. Il est possible que d'ici la fin de l'hiver, il y ait des délestages, des coupures d'électricité, c'est de ça dont il s'agit, avec des entreprises dans la panade pour ne pas dire plus, voire même des black-out.

Aujourd'hui, de nous dire, que tous les toits de Martigny qui peuvent recevoir des panneaux solaires sont pourvus de panneaux solaires, je ne crois pas, si c'est bien cela que j'ai compris. Je ne crois pas que cela soit constaté dans la pratique ou alors il faut qu'on me le dise. Moi je suis propriétaire, je suis locataire, je suis martigneraïn, nous sommes martigneraïns, nous sommes dans des bâtiments, des PPE, qui ne se prêtent pas forcément à la pose de panneau solaires. Tous les locataires ne peuvent pas participer à la transition énergétique.



CONSEIL GENERAL

Ce n'est plus quelque chose de réserver aux Vert-e-s de parler de transition énergétique. Les propriétaires et les locataires de bâtiments ne peuvent pas participer. Alors qu'ils le veulent c'est ainsi, notamment à Annivier, commune valaisanne, le toit de l'école, sauf erreur, a été mis à disposition d'un groupement de citoyens qui ont financé chacun une partie de l'installation.

Nous parlions auparavant du budget de la commune de Martigny, les finances de la commune de Martigny qui sont plus difficiles. On peut imaginer que peut-être il est possible que l'on veuille mettre plus d'argent dans l'installation de panneaux solaires mais que l'on n'en a pas parce que nous devons faire des priorisations, par exemple les écoles bien sûr.

Mais ici, c'est de proposer aux citoyens de Martigny qui veulent participer, qui ont des moyens pour le faire de pouvoir le faire, d'avoir l'aspect technique pour le faire. Donc, je ne comprends pas le refus qui pourrait être fait ce soir par le Conseil général du postulat proposé étant également préciser qu'il n'est pas question de dire ici « oui un RCP est organisé », il y a un règlement et des choses qui se mettent en place, c'est de poser la question au Conseil municipal de faire un rapport sur la faisabilité et l'opportunité de le faire. Dans la même mesure lorsque l'on nous dit « oui mais c'est très bien ce qui est mis dans le postulat, mais finalement il faut laisser ce qui est à Sinergy de mettre en place », bien sûr cela fera partie de la réponse si on accepte le postulat. Le Conseil municipal nous répondra en partie avec ce qui est déjà fait. Mais ça ne met en rien en péril le postulat de base. Le postulat de base c'est de faire comme d'autres communes l'ont fait et de permettre de poser la question au Conseil municipal s'il est opportun de permettre aussi aux citoyens de participer à la transition énergétique en pouvant acheter des parts de panneaux solaires sur une installation photovoltaïque organisée de manière commune avec Sinergy et la Commune, c'est de ça dont il s'agit.

La question elle est là, soit nous y répondons oui et le Conseil municipal nous répond avec ses connaissances, peut-être des connaissances que le groupe PLR a, mais finalement que le Conseil municipal prenne position, ça ne change rien, qu'il y ait une information qui soit donnée au Conseil général et à la population de Martigny. Ou alors on alors on le refuse et finalement on croise les doigts et on sert les fesses d'ici la pénurie annoncée pour la fin de l'hiver. Jusqu'en 2026, tous les hivers nous seront confrontés à cela. Je vous concède ce n'est pas si Martigny pose des panneaux solaires que ça changera les choses à l'échelon national. Mais si, il y a un problème de pénurie et la Suisse qui est black-out, voire toute l'Europe, la question ici c'est que chacun doit faire un effort et montrer l'exemple lorsque l'on demande aux citoyens, avec des potentiels de nouvelles constructions, de mettre des panneaux solaires, quand on demande aux citoyens de faire des investissements pour les panneaux solaires, la Commune doit accompagner, et elle le fait très bien, et je pense ça fera partie d'une réflexion. Ma position et celle du groupe, ce n'est pas que la Commune ne fait rien, on est Gold, cité de l'énergie, la Commune fait énormément de choses par le biais de Sinergy, on ne le voit pas effectivement. On pose la question et pour ce RCP, effectivement, ce n'est pas un sujet privé mais un sujet global, les locataires et les propriétaires dans des PPE n'ont pas les moyens de se mettre ensemble pour faire ce genre de communauté. C'est à la Commune, non pas d'investir, mais d'accompagner ces gens-là pour trouver les toits et puis pour installer.

Le sujet est de poser la question au Conseil municipal.

5.5 Groupe PS-GC / Thomas Dos Santos Silva

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PS-GC a pris connaissance du Postulat pour une coopérative photovoltaïque communale et citoyenne à Martigny.

La transition énergétique ne peut certes plus attendre, les signaux sont au rouge et nous ne savons même pas ce qu'il adviendra réellement de nos ressources énergétique cet hiver. Le pronostique des prochaines années est incertain et il est grand temps de prendre le taureau par les cornes.

Ce postulat est une solution innovante, moderne et rentable pour les citoyens propriétaires de la Ville qui pourront en bénéficier. Toutefois, le groupe PS-GC, qui défend dans ses valeurs une politique dirigée pour toutes et tous, ne peut qu'observer que les locataires restent ici sur le banc de touche.

CONSEIL GENERAL

En effet, pour jouir de ce projet, il faut habiter une PPE ou être propriétaire d'un bien.

La question est de savoir, comme l'indique le postulat, comment la commune va insuffler cette tendance vers les propriétaires d'immeubles pour que cette mise en pratique puisse toucher le plus de toits possibles dans la Ville, dont ceux des locataires.

Le groupe PS-GC est également sensible à la question des extractions de matières premières pour produire ces panneaux photovoltaïques et de leur impact environnemental.

Selon Greenpeace, en Chine, en plus des bas salaires et des conditions de travail extrêmes, des scandales de rejets massifs dans l'atmosphère de poudre de silicium (matière première de la cellule photovoltaïque, disponible en abondance), et de pollution causée par les opérations de raffinage du silicium ont été dénoncés et documentés au cours des dix dernières années.

En revanche, les producteurs européens – dont les Français – ont aussi un rôle à jouer dans la prise en compte des impacts environnementaux de la filière photovoltaïque tout au long de la chaîne de production. Citons par exemple le cas de l'entreprise Voltec Solar dont les panneaux solaires produits en Alsace présentent un taux de recyclabilité proche des 100 % – une solution pour limiter les besoins de matières premières.

Evidemment, si après analyse de la Commune de ce postulat, le choix se porte sur une entreprise locale ou voisine de production, cela aura réellement un impact davantage positif sur l'environnement. C'est ici que l'on peut constater à quel point conjuguer « situation d'urgence énergétique » et « impact environnemental » est compliqué.

Le groupe PS-GC est parfaitement conscient de la situation d'urgence pour la transition énergétique et qu'il faut des moyens urgents pour y remédier. Le postulat proposé ici est intéressant, cependant s'il devait être accepté par le CG et mis en œuvre après analyse du Conseil Municipal de 1 année, le groupe PS-GC portera un regard ciblé sur la provenance de ces panneaux en espérant que d'autres startup, de préférences suisses, aient des idées innovantes pour palier à ce problème de recyclage des matières premières et que des chaînes alternatives de production auront vu le jour. C'est à l'air du temps, il paraît...

Le groupe PS-GC accepte ce postulat et espère une analyse non seulement économique mais aussi sociale et environnementale.

5.6 Vote

58 votants

Acceptation : 27

Refus : 31

Abstention : 0

Le postulat est accepté à la majorité des membres présents.

5.7 Groupe les Vert-e-s / Jacques Claivoz

Je souhaite adresser un message au groupe PLR concernant vos positions sur les postulats et motions qui vous sont proposés. Il y a 3 ans vous refusiez une piste cyclable en ville, elle a finalement été mise dans le projet agglomération du Rhône et sera certainement réalisée. Il y a quelques mois, vous refusiez la motion pour interdire les chauffages à mazout pour les nouvelles constructions, ce fait partie de la charte pour le climat signée par Martigny et donc devra intégrer la prochaine version du RCCZ.

Aujourd'hui vous refusez le postulat en faveur des coopératives solaires qui sera un des nombreux outils nécessaires à la transition énergétique d'ici 2050. Il y a peu de chance que ce sujet tombe dans l'oubli. Je peux comprendre votre besoin viscéral de contester les propositions des Vert-e-s, mais continuer à nager à contre-courant comme vous le faites, c'est faire perdre un temps précieux à la collectivité et risque de mettre en échec les engagements pris par l'Exécutif dans la prochaine charte pour le climat.



CONSEIL GENERAL

5.8 Groupe PLR / Vanessa Moret

Un petit mot pour défendre notre groupe. Comme on le dit toujours, on est pour analyser beaucoup de choses mais on s'arrête sur la demande, je n'ai pas le postulat devant moi. C'est la demande d'une analyse pour quelque chose qui concerne le climat qui concerne le solaire en main communal. Quand on refuse quelque chose, typiquement il y a 3 ans, c'est que potentiellement nous n'avons pas la capacité de le faire. Je n'étais pas là et je ne peux pas répondre à ça. Il fait aussi un peu, et c'est vrai que ça m'embête, arrêter de dire que la Commune ne fait rien, la Commune va à contre-courant. On a donnée quand même assez d'exemples et on le donne à chaque fois, on a le Président de Sinergy qui est aussi dans la salle, qui peut aussi en témoigner, un avancement par rapport à d'autres communes qu'on trouve à peu d'endroits. Mais on n'est jamais contents, on veut toujours plus, et je comprends que ça soit votre outil, mais on n'est pas là viscéralement pour refuser toutes propositions. On les analyse, on a pris des heures, chacun et chacune, pour pouvoir aller interroger et poser des questions et puis comprendre ce qu'on accepte ou refuse.

Mais aujourd'hui accepter de demander une analyse au Conseil communal de savoir si eux peuvent prendre en main, c'est ce qui est clairement demandé, au niveau de la coopérative photovoltaïque, je pense que ce n'est pas correct. Mais de dire que l'on va à contre-courant, je trouve aussi que ce n'est pas juste, et ça se voit dans toutes les actions qui sont menées par la Commune avec de multiples exemples que l'on pourra potentiellement redonner. Je pense que ça doit être aussi dans les séances thématiques que ça doit être demandé, et tout le monde doit être présent, pour qu'on puisse relister encore une fois et redonner au public, aux citoyens et citoyennes, une petit peu toutes les choses qui sont faites au niveau du développement. Ce n'est pas viscéral de refuser à chaque fois vos postulats, au contraire, et comme on l'a mentionné, dans les 7 postulats et motions qu'on a pu traiter l'année passée, peut-être avoir plus de discussion en amont et se renseigner plus ce qui se fait déjà avant de faire des demandes qui sont aussi trop larges, faire des demandes qui sont plus précises pour qu'on puisse à ce moment-là les analyser d'une autre manière.

5.9 Groupe les Vert-e-s / Ludovic Pignat

Vous demandez plus de discussions, des tentatives de discussions ont été faites, typiquement dans la commission culture tourisme et développement économique, pour un postulat. Malheureusement toutes les idées ont été rejetées en brèche. Des tentatives ont été faites pour adapter ceci ou cela afin de convenir au PLR, malheureusement à chaque fois refusées.

6 Divers

6.1 Groupe PS-GC / Jacqueline Lavanchy

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PS-GC a constaté que les poubelles communales en libre accès par la population étaient mixtes. On retrouve ces poubelles isolées entre autres à la place centrale, dans les places de jeux ou encore au bord de la Dranse. Malheureusement, cela engendre des dépôts parfois malvenus, voire encombrants et un non-tri des déchets qui y sont jetés (PET, papier, verre, alu...).

Le groupe PS-GC salue le travail des collaborateurs-trices de la commune qui veille à la propreté de la ville. Toutefois, nous nous posons la question de la masse de déchets que cela représente et comment ces déchets « mélangés » sont traités. Sont-ils triés au bout de chaîne ? Quelle est la stratégie en matière de dépôts sauvages dans la Ville aux alentours des poubelles et ailleurs ?

A l'heure où on encourage fortement les ménages à trier de manière efficace et responsable leurs déchets, les sacs poubelles officiels du canton en porte d'ailleurs le slogan « trier, c'est pas sorcier ! », ne serait-il pas judicieux que la Commune montre également l'exemple en instaurant des poubelles à compartiments pour le tri, telles celles de certaines gares CFF, à Martigny ?

Nous vous remercions de l'attention portée à cette question et nous réjouissons de vos conclusions.



CONSEIL GENERAL

6.2 Commentaire du Conseil Municipal / Blaise Larpin

Mesdames et Messieurs en votre titres et fonctions,
Bonsoir à toutes et à tous,

Grâce à la diligence de nos services, nous avons déjà une partie de la réponse. Dans les faits, nos équipes vident les poubelles publiques quotidiennement, 3 ouvriers communaux sont employés à plein temps, spécifiquement pour cette tâche. Une vidange des points le plus fréquentés a également lieu les matins le week-end. Il faut rappeler que ces poubelles sont censées être des poubelles d'appoint pour y déposer les petits détritux qui pourraient vous gêner lors d'une balade en ville et ne sauraient se substituer au dispositif mis en place par la Commune, à savoir : ramassage porte à porte, benne en libre-service, déchetterie communale et éco-point mobile.

Ces déchets des poubelles représentent environ 4 bennes par mois et sont acheminées pour revalorisation énergétique à la Satom lorsque cela fonctionne. L'instauration systématique de poubelles avec tri sélectif a pour conséquence d'accroître le nombre de véhicules, l'estimation faite par les services est à 3 de plus, et le nombre de personne dévolues à cette tâche à 3 également, afin de garder le même service, à savoir une vidange quotidienne. Si nous voulions garder les mêmes ressources qu'actuellement, le temps supplémentaire induit par ces poubelles ne permettrait plus de vidanger quotidiennement les poubelles mais seulement chaque 3 jours. Une situation complètement impensable pour la plupart des quartiers de la Ville où nombres de poubelles sont remplies à ras bord de façon quotidienne.

Enfin la stratégie concernant les dépôts sauvages dans la ville et ailleurs et de nettoyer sans délais les lieux identifiés pour ne pas provoquer de mini-décharges, vous savez c'est assez dramatique, les déchets attirent les déchets, les employés tant de la voirie tant du secteur campagne sont en charge de cette tâche et je profite de la tribune qui m'est accordée pour les remercier de leur travail quotidien pour le bien-être au sein de notre ville.

En espérant avoir répondu au mieux, je vous souhaite, Madame la Conseillère, ainsi qu'à vous tous de belles fêtes de fin d'année.

6.3 Groupe PS-GC / Frédéric Nouchi

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Je profite de rebondir sur les 3 petites informations que notre chère Présidente nous a transmises concernant le point 2. Peut-on en savoir un peu plus sur cet accord entre le TCS et les résidents du camping et les faux résidents ?

Tout d'abord sachez que notre groupe salue l'augmentation des salaires octroyés aux collaboratrices et collaborateurs qui œuvrent pour le bien être de notre cité merveilleuse ! Ces derniers jours, notre groupe a été interpellé sur certaines situations délicates au sein de l'administration communale et d'une ambiance légèrement tendue.

Un "turnover" important, des démissions spontanées, comme on vient de l'apprendre avec le directeur RH, avez-vous trouvé un remplaçant ? Des congés maladies longue durées, un certain mal-être qui mènerait à du surmenage, Des pressions, voire même, un début d'infection virale et contagieuse de "burn-out" !

Par notre intervention, nous tenons à vous faire comprendre que le surmenage, la pression ou même le "burn-out" ne sont plus des sujets tabous dans notre société et que les humains en parlent de plus en plus à l'extérieur, ce qui peut être néfaste à l'image d'une administration qui doit montrer le meilleur des exemples et être la plus sociale possible. Ainsi par ces quelques mots, avant la trêve des chocolatiers et le passage à l'an 2023, nous souhaitons mettre en lumière ces soucis, afin d'attirer votre attention, cher Conseil Municipal, pour que vous puissiez mettre en œuvre des solutions humaines pour apaiser ces situations.

Sachez qu'une communication entravée ou un manque de délégation peut vite se répercuter sur le moral des employé-e-s. Nous avons constaté aussi qu'une économie importante pourrait être faite, par exemple !



CONSEIL GENERAL

Comme cette augmentation d'externalisation des avis juridiques, avis de droit, sur les projets est une pratique trop courante. Non seulement cela a un coût élevé pour la commune, (on parle ici de + 500 milles francs par année), mais elle donne une impression de non-transparence !

Pourquoi ne pas procéder à un engagement fixe à la commune pour ces questions juridiques ? Notre groupe PS-GC espère que des solutions apaisantes seront vite trouvées pour apaiser ces situations.

Citoyennes, citoyens, représentants de notre communauté je vous souhaite de belles fêtes, pensez à celles et ceux qui sont moins privilégiés que nous et me réjouis de vous retrouver en 2023 pour une année qui devrait être pleine de travaux pour l'amélioration de notre commune et de notre agora !

6.4 Commentaire du Conseil Municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Les accords avec le TCS sont les suivants, il y a des personnes qui résident une grande partie de l'année au TCS, aucune de ces personnes, n'a les papiers déposés au TCS, toutes ces personnes ont une adresse à l'extérieur du TCS, cette ligne est maintenue et c'est une volonté du passé et du futur. Dans ce contexte-là, personne ne peut déposer ses papiers au TCS, par contre, pour toutes les personnes qui sont là avant 2018, elles pourront demeurer sans pouvoir transmettre leur biens et bail, tous ces éléments-là, à leur successions, voisins ou un acheteur, pour que la situation s'arrête. Ces personnes ont été informées qu'elles étaient dans une situation précaire si elles pensaient pouvoir demeurer là à leur libre disposition, elles se sont trompées, la plupart d'entre elles n'étaient pas naïves à ce point. On a trouvé une solution pour qu'elles puissent demeurer là sans que le système perdure et qu'on joue une forme de mauvaise foi sur le long terme. Et tous ceux après 2018, ce sont installés en connaissance de cause et devront déménager leur petite maisonnette d'ici 2024., quand le nouveau contrat perdurera, c'est dans le but de laisser une grande place pour les touristes de passage ou sur quelques semaines.

J'ai quelques chiffres, car M. Nouchi m'avait déjà posé les questions à la commission de gestion, qui est visiblement non-satisfait des réponses et revient ce soir avec une question orale, donc je m'étais un peu préparée à ce quel les choses reviennent. Je m'interroge aussi sur la technique, il serait plus simple de demander directement ce que l'on souhaite plutôt que de la faire à répétées reprises. A moins qu'il y ait une volonté de laisser planer un doute, ce qui est un peu plus désagréable. Parce que lorsque l'on dit que l'on est interpellé à plusieurs moments par plusieurs personnes, ça laisse planer de drôles d'idées et quand on veut résoudre les problèmes on est volontiers à disposition, que ce soient les RH du côté administration ou de l'Exécutif, si vous avez connaissances de situations très particulières et qu'on pourrait y amener une réponse, c'est volontiers que l'on en discute tout en préservant la protection des données et le respect de la vie des gens.

Donc si on veut être un plus concret et je vous invite à ne pas se laisser aller à « il paraît que » « on dit que », c'est dommage ça donne une mauvaise ambiance qu'il n'y a pas. Le turnover important, vous avez qualifié de turnover important, l'année passée on a eu 20 arrivées, par ce que la Ville augmente son volume de besoins, donc on augmente quelque peu les postes en fonction des finances, il y a 4 départs, 8 retraites sur 220 collaborateurs. Ce qui fait dans les calculs un turnover de 7.26%, vous qualifierez cela d'énorme, moi pas. D'autant plus quand je vous ai donné les raisons des retraites. Concernant les départs, si j'insiste là-dessus, il y a eu 4 départs, donc l'équivalent de 3.2 EPT en 2022 y compris celui qui arrivera en fin d'année, sur 220 collaborateurs. Est-ce que c'est énorme ? Absolument pas, donc soyons un peu concret lorsque l'on parle « il semblerait que ». Après il y a beaucoup de matière à traiter dans les services, ça c'est vrai, d'autant plus quand on nous pose 2 fois les questions, mais ça on gère, il y a énormément de matière, la Ville grandit, on essaie d'augmenter les éléments, il y a aussi cette notion, comme dans toutes les entreprises, de comment on gère les mails, avec cette pression des mails qui veut mettre un rythme qui n'est peut-être pas tout à fait adapté à l'esprit humain, de faire 3 choses en même temps. On échange régulièrement avec nos collaborateurs et on augmente régulièrement les postes pour les soutenir et si les moyens limités n'ont pas permis de développer, comme certain l'aurait souhaité, les services, on doit aussi s'entendre sur les objectifs que l'on attend du service. Nous le faisons de manière concertée. Donc svp ne vous laissez pas aller à la tendance du « il paraît que », résolvons les cas concrets, s'il y en a, si vous avez des informations que l'on n'a pas, parce qu'il y a une protection sur la personnalité, donc y a bien quelques situations dites psychologiques qui sont rarement le fait uniquement de la position de travail et qui sont suivis par le groupe de RH.

Comme vous l'avez entendu, M. Bossonnet, qui est là ce soir, a fait une entrée et une sortie dans notre commune, on lui souhaite une bonne suite pour son avenir professionnel. Ce sont des situations qui arrive dans une situation de plein-emploi, il y a d'autres opportunités, les raisons lui appartiennent. Ce n'est pas quelque chose de dramatique non plus.



CONSEIL GENERAL

Nous communiquerons dans les quelques jours la suite du programme pour les RH, parce que c'est effectivement quelque chose d'important, et nous sommes déjà pratiquement prêts à vous informer de la suite imaginée.

Ne vous laissez pas aller à la morosité en laissant aller l'idée que tout est négatif et que rien ne va plus et soyons précis dans les données, ça améliorera certainement le statut des uns et des autres.

6.5 Groupe PS-GC / Milaim Rexhepi

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Si j'ai décidé de reprendre encore une fois la parole ce soir, c'est pour vous faire part d'une idée que notre groupe souhaiterait mettre en place durant notre législature qui peut se démarquer par sa solidarité.

Voilà deux ans que chacune et chacun d'entre nous voit le désarroi qui entourent certaines personnes, familles ou associations.

Certains ont perdu beaucoup et d'autres peinent à rester à flots. Bien des associations qui viennent en aide aux plus démunis qui ont été touché à tour de rôle par les différentes crises que nous vivons toujours, à l'heure où je vous parle, ces associations ont besoin de moyens financiers pour fonctionner.

Je pense que vous voyez plus ou moins où je veux en venir.

La demande qui nous avait été faite l'année dernière pour une action solidaire de la part de notre collègue Nathalie Rouvinez a beaucoup touché le groupe PS-GC.

Cette année, nous ne demandons pas de soutenir une action mais nous souhaitons que dès l'année prochaine, nous mettions en place, avec votre accord, une action caritative à l'approche des fêtes de fin d'années.

Cette action se verrait dotée d'une moitié de vacation de plénum des 60 conseillers, cela représenterait une somme de 3'000.- que nous pourrions distribuer à une, deux ou trois associations selon notre volonté au nom du conseil général de Martigny.

Un exemple qui fait l'actualité serait l'association SOS enfants de chez nous qui récolte demain via la journée sur Rhône FM, évidemment cela peut concerner d'autres associations locales.

Les modalités resteraient à discuter à l'avenir. D'ailleurs ce projet pourrait être confié à la COSAFS qui est une commission active et concernée par le sujet.

Merci beaucoup pour votre attention, au nom du groupe PS-GC, je vous souhaite de passer de chaleureuses fêtes avec vos familles respectives.

6.6 Groupe PLR / Romain Darioli

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Je souhaitais brièvement prendre la parole afin d'apporter un complément aux propos introductifs de M. Jacques Claivoz, chef de groupe des Vert-e-s. Je tenais à préciser que la présentation, effectivement très importante, faite aux commissions santé et édilité a été le résultat d'une initiative conjointe de Nathalie Rouvinez, présidente de la commission santé et affaires sociales, et de moi-même, afin d'informer les membres de nos commissions respectives.



CONSEIL GENERAL

Cette présentation a été réalisée sous la base des thématiques que traitent nos commissions. Dès lors, sur la base de ce que nous avons entrepris ensemble, je suis convaincu que si d'autres commissions ou membres du Conseil général souhaiteraient un point sur le plan climat ou tout autre sujet, les conseillers communaux compétents se feront un plaisir de leur donner des informations s'ils sont sollicités à cet effet comme ils l'ont très bien fait pour nous.

6.7 Groupe Les Vert-e-s / Ludovic Pignat

Je me permets juste un petit rappel, en Valais nous émettons 48 kg de Co2 équivalent, et nous devons atteindre d'ici 2050, 4.75 kg CO2 équivalent, en prenant compte des importations. Nous avons énormément de boulot et pour atteindre de tels objectifs, il nous faut prendre des décisions fortes et courageuses.

M. le président Monnet remercie l'assemblée présente pour cette séance constructive et souhaite de belles fêtes de fin d'années aux conseillers et conseillères ainsi qu'une bonne reprise 2023.

La séance plénière se clôture à 22h00.

Sandy Monnet
Président du Conseil Général

Jessica Perregaux-Dielf
Secrétaire du Conseil Général